(5)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

16ème session

Genève : 22 avril au 03 mai 2013

Examen périodique universel

De l'Ouzbékistan

Déclaration de la Délégation algérienne

(M. Mohamed Djalil Eddine BENABDOUN)

- Attaché -

Genève, 24 avril 2013

M. le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à son homologue ouzbèque présente aujourd'hui sous l'égide de M. AKMAL SAIDOV, Président du Centre national des droits de l'homme, et la remercie pour sa riche présentation.

Aussi, nous remercions le [Président de l'institution nationale des droits de l'homme de l'Ouzbékistan] pour la présentation relative à la mise en œuvre des recommandations reçues dans le cadre du premier cycle de l'EPU, qu'il a bien voulu effectuée, à Genève le 27 février 2013, en marge des travaux de la 22ème session du Conseil des droits de l'homme.

Le rapport qui nous est présenté ce jour met en exergue les efforts consentis par l'Ouzbékistan pour la promotion et la protection des droits de ces citoyens.

L'attention de ma délégation a été retenue par la réforme du système judiciaire et pénitentiaire, l'adoption du Plan d'action national pour la période 2010-2014 pour la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, la mise en place de la structure gouvernementale de protection de la famille, de la maternité et de l'enfance, la mise en place d'une Commission interministérielle de lutte contre la traite des personnes et les efforts dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.

Nous félicitons plus particulièrement l'Ouzbékistan pour la consolidation du régime normatif de protection des droits de l'homme, depuis le premier passage à l'EPU, ce qui s'est illustré notamment par la ratification des 1er et 2ème protocoles facultatifs à la Convention sur les droits de l'enfant.

Dans le même contexte, nous encourageons l'Ouzbékistan à parachever le processus d'adhésion à la Convention sur les droits des personnes handicapées et d'envisager favorablement la ratification de la Convention sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Animée de l'esprit de coopération qui guide les travaux de l'EPU, ma délégation souhaite présenter les recommandations suivantes son homologue ouzbèque :

- Renforcer les projets socio-économiques visant la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et, par conséquent, l'amélioration du niveau de vie des citoyens,

- Poursuivre les efforts visant à adopter le projet de programme national d'action dans le domaine des droits de l'homme.

Aussi, ma délégation souhaiterait poser à son homologue ouzbèque la question suivante : quel serait le moyen le plus efficace pour réduire les interférences imposée par la situation géopolitique du pays sur la réalisation des droits de l'homme ?

Je vous remercie.